



Fribourg, le 27 mai 2021

Loi sur le financement de la politique

Guide de l'utilisateur – Formulaire Budget et Décompte

Attention, lorsque plusieurs objets en parallèle sont soumis au scrutin, un budget et un décompte doivent être remplis pour chacune des campagnes.

Si des frais communs sont budgétés/engagés pour des campagnes effectuées en parallèle et ne peuvent être spécifiquement distingués, ces frais doivent être répartis à parts égales entre les campagnes.

Feuille 1 : « Budget » / « Décompte »

Les cases colorées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Les intitulés des comptes sont en principe exhaustifs, toutefois si nécessaire, des cellules vierges modifiables (en gris) sont disponibles en cas d'intitulé de compte ne figurant pas dans le modèle proposé. Il est tout-à-fait possible que plusieurs des intitulés proposés restent vides, car non pertinents pour votre organisation politique.

Pour des précisions sur l'intitulé des comptes, voir la liste figurant en Annexe.

Nom de l'organisation politique et de son représentant	Indiquer le nom, prénom et la fonction du représentant de l'organisation politique responsable de déposer les comptes annuels auprès de la Chancellerie d'Etat, ainsi que le nom de l'organisation politique et si elle est inscrite ou non au Registre des partis politiques (liste déroulante). Si oui, indiquer le numéro du parti.
Budget	Indiquer les dépenses et les recettes budgétés pour la campagne. Si le total du budget est inférieur à 10 000 francs, vous n'êtes pas soumis à l'obligation de transparence (art. 7 al. 1 de la LFiPol). Si des dons et libéralités supérieurs aux limites de la LFiPol ont déjà été reçus à la date de remise du budget, ils doivent figurer dans la liste des donateurs. Les totaux sont calculés automatiquement. Les dons et libéralités de plus de 1000 francs pour les personnes morales et de plus de 5000 francs pour les personnes physiques sont reportées automatiquement depuis les listes figurant sur les autres feuilles du fichier.
Décomptes	Indiquer : <ul style="list-style-type: none">> les dépenses et les recettes engagés pour la campagne ;> en cas de perte de campagne, indiquer si la perte est financée par l'organisation politique ou par un prêt. Une ligne vierge permet d'indiquer un autre financement de la perte de campagne ;> le montant total prévu au budget, tel qu'il avait été soumis avant la campagne.

Nom de l'organisation politique et de son représentant	Indiquer le nom, prénom et la fonction du représentant de l'organisation politique responsable de déposer les comptes annuels auprès de la Chancellerie d'Etat, ainsi que le nom de l'organisation politique et si elle est inscrite ou non au Registre des partis politiques (liste déroulante). Si oui, indiquer le numéro du parti.
	Les dons et libéralités de plus de 1000 francs pour les personnes morales et de plus de 5000 francs pour les personnes physiques sont reportées automatiquement depuis les listes figurant sur les autres feuilles du fichier.
Contrôles de la conformité	Vérifier que les voyants des auto-contrôles sont verts (dépenses = recettes et délai respecté).

Feuille 2 : « Dons et libéralités PP »

Les cases coloriées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de dupliquer la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Identité et adresse	Indiquer dans les colonnes correspondantes les coordonnées de chaque donateur et donatrice qui ont versé au total durant la campagne des dons pour un montant supérieur à 5000 francs. Pour le budget, indiquer les dons déjà reçus à la date de remise du budget. Les donateurs et donatrices doivent être informés au préalable que leur identité est susceptible d'être publiée (voir onglet Information aux donateurs).
Type de contribution	Indiquer le type de contribution reçue : financière, en nature ou mixte (liste déroulante).

Feuille 3 : « Dons et libéralités PM »

Les cases coloriées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de dupliquer la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Identité et adresse	Indiquer dans les colonnes correspondantes les coordonnées de chaque donateurs et donatrices qui ont versé au total durant la campagne des dons pour un montant supérieur à 1000 francs. Pour le budget, indiquer les dons déjà reçus à la date de remise du budget. Les donateur et donatrice doivent être informés au préalable que leur identité est susceptible d'être publiée (voir onglet Information aux donateurs).
Type de contribution	Indiquer le type de contribution reçue : financière, en nature ou mixte (liste déroulante).

Feuille 4 : « Dons anonymes »

Les cases colorées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de copier la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Pour le budget, indiquer les dons anonymes déjà reçus à la date de remise du budget.

Feuille 5 : « Info aux donateurs »

Cet onglet ne doit pas être complété. Il contient un exemple de l'information que vous pourriez envoyer à vos donateurs et donatrices.

Contrôle des décomptes

En vertu de l'article 9, al. 2 de la LFiPol, les décomptes annuels font l'objet d'un contrôle aléatoire. Dans le cadre de ce contrôle, les informations suivantes doivent être tenues à disposition par les organisations politiques :

- > Justificatifs des frais engagés durant la période de campagne (inclus éventuellement la période de récolte des signatures).
- > Relevés bancaires des comptes utilisés aux fins de la campagne* durant la période de campagne (inclus éventuellement la période de récolte des signatures).
* y compris compte privé utilisé à des fins de campagnes. De préférence, il est conseillé d'ouvrir un compte spécifique pour la campagne.
- > Justificatifs des financements reçus dans le cadre de la campagne (à l'exception des dons, voir ci-dessous).
- > Liste complète des donateurs (nom, prénom, adresse) et du montant des dons effectués (quel que soit le montant du don).

Annexe – Description des intitulés des comptes

BILAN	Description
Communication	Communication via divers médias (site internet, réseaux sociaux, presse, radio et télévision, etc.)
Publicité	Affichage et autres matériels (par exemple flyers, affiches, brochures, produits dérivés, etc.)
Manifestation et évènements	Conférence, séminaire, souper de soutien, meeting, etc.
Remboursement de frais, débours	Indemnités ou débours versés à des bénévoles ou des membres pour leur activité durant la campagne
Frais d'initiative ou de referendums	Frais engagés durant la période de récolte de signatures pour les campagnes de votation
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes	
Frais administratifs et divers	Tout autres frais engagés durant la campagne
Dons et libéralités personnes physiques > 5000 francs	Contributions financières ou en nature de personnes physiques de plus de CF 5000 francs, dont l'identité doit être rendue publique selon la LFiPol (art. 3)
Dons et libéralités personnes morales > 1000 francs	Contributions financières ou en nature de personnes morales de plus de 1000 francs, dont la raison sociale doit être rendue publique selon la LFiPol (art. 3)
Autres dons et libéralités	Contributions financières ou en nature inférieures aux limites fixées par la LFiPol
Contributions de l'Etat	Participations de l'Etat aux campagnes
Contributions d'autres organisations politiques	Par exemple versement d'un parti national ou cantonal à des partis régionaux
Autres produits divers	Tout autre produit reçu durant la campagne